

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 14 juillet, à 19h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Daniel Gauthier Robert D'Auzac Sébastien Gros
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h02 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2015-07-164 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 7.2 - Résolution – Ré-adoption du règlement du plan d'urbanisme numéro RU-900-2014
- Retrait du point 7.4 - Résolution – Ré-adoption du règlement de lotissement numéro RU-903-2014
- Ajout à Affaires nouvelles du point 11.1 - Résolution – Octroi du contrat d'approvisionnement en carburant diesel
- Ajout à Affaires nouvelles du point 11.2 – Résolution – Cessation du processus de modification de nom de la Municipalité

Adopté à l'unanimité

2015-07-165 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juin 2015

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juin, soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2015-07-166 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 juin 2015

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 juin, soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2015-07-167 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2015

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet, soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS

Les rapports du comité des communications, du comité de l'urbanisme et environnement, du comité de développement communautaire et du comité des finances sont déposés.

FINANCES ET ADMINISTRATION

2015-07-168 Résolution - Approbation des comptes à payer au 30 juin 2015

Il est proposé par Sébastien Gros que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 370 978,00 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité

2015-07-169 Avis de dépôt des indicateurs de gestion 2014

Le conseil municipal prend acte du dépôt des indicateurs de gestion 2014.

2015-07-170 Avis de motion aux fins de modifier le Règlement d'emprunt numéro R-18

Le conseiller Sébastien Gros donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, présentera lors d'une séance du conseil un projet de règlement visant à modifier le Règlement d'emprunt R-18

2015-07-171 Résolution - Modification de la résolution numéro 2015-04-077, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2015

CONSIDÉRANT la demande de l'auditeur indépendant quant à modifier le libellé du 4^e alinéa de la résolution numéro 2015-04-077 afin de lui permettre d'émettre un rapport spécial d'audit;

Il est proposé par Louise Gorman et résolu de modifier le libellé du 4^e alinéa la résolution numéro 2015-04-077, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2015, lequel se lit dorénavant comme suit :

« ATTENDU QU'un auditeur externe présentera dans les délais significatifs (avant la fin juin 2015) pour le dépôt de la reddition des comptes à l'annexe B dûment complétée ou un rapport spécial d'audit. »

Adopté à l'unanimité

2015-07-172 Résolution – Avis de modification de la résolution numéro 2015-07-134 afin d'emprunter la somme requise du fonds de roulement.

CONSIDÉRANT que la réparation et la sécurisation du dôme de sable situé sur le chemin Avoca a été prévu au budget d'investissement 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'au budget, la somme requise pour lesdits travaux devait être puisée à même le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT qu'une utilisation du fonds de roulement ne peut se faire que par résolution en y précisant la nature de l'emprunt ainsi que le terme de remboursement;

Le conseil prend acte de l'avis de modification de la résolution numéro 2015-07-134, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 juin 2015, laquelle se libelle dorénavant comme suit :

« Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'autoriser l'octroi d'un contrat au montant de 19 569,60 \$ y incluant les taxes applicables, à la compagnie Lloyd Cross Sale & Service pour la réparation et la sécurisation du dôme de sable situé sur le chemin Avoca, **ladite somme étant empruntée au fonds de roulement de la Municipalité et remboursable en un seul versement.** »

Adopté à l'unanimité

2015-07-173 Motion de remerciements

Le conseil municipal désire remercier le député d'Argenteuil, Monsieur Yves St-Denis, pour sa collaboration à l'obtention d'une aide financière de 40 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

2015-07-174 Résolution – Désignation des lieux d'affichage des avis et communiqués de la municipalité

CONSIDÉRANT les dispositions légales prévues au Code municipal du Québec concernant la désignation des lieux publics d'affichage des avis et communiqués municipaux;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu de désigner l'hôtel de ville ainsi que les bureaux de poste du secteur Calumet et du secteur de Pointe-au-Chêne, en tant que lieux d'affichage des avis et communiqués de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2015-07-175 Résolution - Dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec quant à l'avis de conformité du Règlement de zonage numéro RU-900-2014

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec datée du 23 juin 2015, quant à l'avis de conformité du Règlement de zonage numéro RU-900-2014 concluant que l'usage *Commerce d'hébergement C5 dans la zone de villégiature V-11* ainsi que l'usage *extractive I3 dans la zone agricole A-03* ne sont pas conformes aux orientations et objectifs du Plan.

Adopté à l'unanimité

2015-07-176 Résolution - Adoption du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

CONSIDÉRANT la décision de la Commission municipale du Québec du 23 juin 2015, et ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2015 ;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'adopter le premier projet de règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 qui remplacera le règlement de zonage RU-902-2014 et ce, afin de donner suite à la décision de la Commission municipale du Québec rendue le 23 juin 2015.

Plus particulièrement, ledit règlement modifiera la grille des spécifications de la zone V-11 afin d'y exclure l'usage « Commerce d'hébergement (C5) », ainsi que la grille des spécifications de la zone A-03 afin d'y exclure « Activités extractives » de la classe d'usage « Industrie d'extraction d'exploitation de ressources (I3) » et enfin, modifier la grille des spécifications de la zone AF-03 afin d'y inclure « Activités extractives » de la classe d'usage « Industrie d'extraction d'exploitation de ressources (I3) » et d'interdire les activités extractives dans toutes les zones de la Municipalité.

La version complète du projet de règlement numéro RU-902-01-2015, tel qu'adoptée ce 14 juillet et portant la date du 14 juillet 2015, est déposée au livre des règlements de la Municipalité. Une copie dudit projet de règlement peut être consultée aux bureaux de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

2015-07-177 Résolution - Adoption d'un règlement régissant le fonctionnement des bibliothèques de la Municipalité

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'adopter un règlement fixant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et de ses succursales;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 9 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par le greffier ;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'adopter le Règlement numéro RA-121-01-2015 établissant les règles de fonctionnement et des conditions d'utilisation des bibliothèques de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIR ET CULTURE

AFFAIRES NOUVELLES

2015-07-178 Résolution – Octroi du contrat d'approvisionnement en carburant diesel

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'approvisionnement en carburant diesel, daté du 26 juin 2015.

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu, à la suite d'un appel de propositions et selon la plus basse soumission conforme déposée, d'octroyer à Grand'Maison Inc, le

contrat de fourniture et de livraison de carburant diesel et ce, en considération d'une marge de profit fixe de 0,01 \$/litre et à la fourniture, l'installation et la mise en marche gratuite d'un réservoir pour carburant diesel double paroi, respectant les normes environnementales du Québec.

Adopté à l'unanimité

2015-07-179 Résolution – Cessation du processus de changement de nom de la Municipalité

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu de mettre un terme au processus de changement de nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2015-07-180 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Sébastien Gros et résolu que la présente séance soit levée à 20h20.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire trésorier